



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures gouvernementales

Question écrite n° 73311

### Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur le remplissage des formulaires de déclaration de situation patrimoniale et d'intérêts, prévus par le décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013. Pour la première année d'application, la télédéclaration n'a malheureusement pas été rendue possible. Pourtant, comme le note Jean-Louis Nadal dans son rapport « Renouer la confiance publique » remis en janvier 2015, ce service permettrait de faciliter le dépôt et d'harmoniser le format de publication des documents (le scan de documents remplis à la main n'étant pas la solution la plus convenable, loin s'en faut). Il souhaite savoir s'il envisage de modifier rapidement l'article 4 du décret précité ainsi que l'arrêté du 8 juillet 2014 relatif aux conditions de fonctionnement du site internet de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), afin que ce service puisse être mis en place rapidement.

### Texte de la réponse

Le décret n° 2015-246 du 3 mars 2015 a modifié l'article 4 du décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013 relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique aux fins de permettre aux personnes soumises aux obligations déclaratives prévues par les lois relatives à la transparence de la vie publique de transmettre leurs déclarations par voie dématérialisée. Cette faculté s'ajoute à la possibilité de transmettre les déclarations par voie papier. L'arrêté du 8 juillet 2014 relatif aux conditions de fonctionnement du site internet de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, pris pour l'application de l'article 6 du décret du 23 décembre 2013, ne traite pas des modalités de transmission des déclarations à la Haute autorité. Sa modification n'a donc pas été nécessaire pour mettre en place le service de télé-déclaration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73311

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 643

**Réponse publiée au JO le :** [17 novembre 2015](#), page 8303